

APRÈS ART. 3

N° 2

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

SIMPLIFICATION DU DROIT DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT - (N° 1378)

Commission	
Gouvernement	

N° 2

AMENDEMENT

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Ray, Mme Corneloup, M. Bazin et Mme Dezarnaud

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.